

Déclaration des élu-es du CSEE sur les entretiens d'activité et les entretiens professionnels à l'Afpa

CSEE Normandie – 18/02/2025

Les élu.e.s et représentants syndicaux au CSE-E expriment leur totale désapprobation concernant les modifications apportées à la trame et au contenu des entretiens d'activité et des entretiens professionnels, sans pour autant qu'une information-consultation n'ait été mise en place.

Ces entretiens individuels constituent un moment clé dans la gestion des carrières et des relations professionnelles. Ils permettent un dialogue essentiel entre les salariés et leurs encadrants, en abordant les objectifs d'activité, les évolutions professionnelles, ainsi que les conditions de travail. Toute modification de ces entretiens, que ce soit dans leur contenu ou leur finalité, impacte directement les salariés, tant sur leur développement professionnel que sur leur bien-être au travail.

Il est inacceptable que des modifications soient mises en place sans consultation des instances représentatives du personnel. Cela constitue une violation des principes fondamentaux du dialogue social et de la transparence dans la gestion des ressources humaines. L'article L2312-8 du Code du travail stipule que les élus du comité social et économique (CSE) doivent être informés et consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, ce qui inclut les entretiens individuels, en tant qu'éléments importants de la gestion des ressources humaines.

Nous exigeons donc :

- La suspension immédiate de toute mise en œuvre de ces entretiens ;
- La mise en place d'une procédure d'information/consultation sur les modifications des supports d'entretiens annuels ;
- La transparence totale sur les objectifs poursuivis par ces changements opérés ces derniers mois, sans information préalable.

Nous rappelons que le dialogue social et le respect du cadre légal de l'info/consul des IRP ne peuvent être une option mais bien un élément central de toute décision impactant les conditions de travail des salariés.

Nous, élu.e.s et représentants syndicaux, appelons le DRH national à interrompre immédiatement la campagne des entretiens individuels, afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure d'information consultation au CSE Central.